



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2022**

**NOMBRE DE MEMBRES****Afférents au Conseil Municipal : 39****En exercice : 39****Ayant pris part à la délibération : 36**

Affiché le : 16/12/2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze du mois de décembre à 18H00 le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

**Présents :** M. GACHON - M. MONDOLONI - M. AMAR - Mme MORBELLI - M. MERSALI - Mme CUILIERE - M. GARDIOL - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. RENAUDIN - M. OULIE - Mme HAMOU-THERREY - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - Mme BERTHOLLAZ - M. DE SOUZA - Mme CHAUVIN - Mme LEHNERT - M. JESNE - M. SAURA - M. MENGEAUD - M. SAHRAOUI - M. FERAL - M. BOCCIA - M. SANCHEZ -

**Pouvoirs :** Mme CZURKA à M. AMAR - - Mme ATTAFF à Mme CUILIERE - - M. PIQUET à Mme ROSADONI - Mme MICHEL à M. MICHEL - Mme ROVARINO à M. MONDOLONI - Mme CARUSO à Mme DESCLOUX - Mme SAHUN à M. BOCCIA - M. ALLIOTTE à M. FERAL - M. GACHET à M. SANCHEZ

**Absents :** Mme COULON - Mme CONTICELLO - M. BORELLI

**Secrétaire de séance :** M. SAURA

**SUBVENTION COMMUNALE À LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DES FAÇADES  
N° Acte : 7.5**

Délibération n°22-215

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu la délibération municipale n°87-431 du 19 novembre 1987 approuvant l'aide à l'obtention de subventions pour la rénovation des façades privées donnant sur voies dans le périmètre concerné.

Vu la délibération de la Communauté du Pays d'Aix n°2002-A20 du 25 mars 2022 ayant pour objet la mise en place dans les centres anciens de l'agglomération d'une aide aux propriétaires engageant des travaux de ravalement de façade.

Vu la délibération n°03-511 du 30 octobre 2003 modifiant le forfait communal au regard de l'aide de la CPA et confirmant le périmètre éligible.

Considérant que depuis son lancement 43 dossiers ont été subventionnés et que les objectifs fixés sont désormais atteints.

Considérant la mise en œuvre en 2023 par la Métropole Aix-Marseille-Provence, d'un dispositif incitatif (aides financières sous conditions) visant à favoriser la rénovation de l'habitat privé dans le cadre des orientations de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Il est proposé de mettre fin à la subvention communale pour la réalisation de travaux de réfection des façades.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote à l'Unanimité

DECIDE de ne pas reconduire, au-delà de l'année 2022, ce dispositif encourageant la rénovation des façades du périmètre identifié.

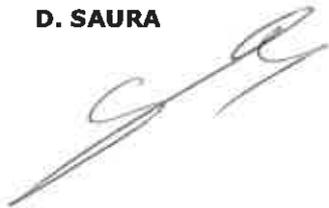
DECIDE de considérer que tout dossier de demande de subvention déposé à compter du 15 décembre 2022 n'est pas recevable.

AUTORISE Monsieur le Maire à verser en 2023 les subventions des dossiers déposés antérieurement au 15 décembre 2022 et qui ont fait l'objet d'un accord de la municipalité.

IMPUTE les dépenses afférentes aux dernières subventions au budget de fonctionnement 2023 de la commune

Le Secrétaire de séance

**D. SAURA**



POUR EXTRAIT CONFORME  
VITROLLES, le 16 décembre 2022

P. le Maire et par délégation  
Directrice des Affaires Juridiques et  
Institutionnelles

**C. LANZARONE**

